

Laïcité ?

CHAM

Bien avant l'arrivée des Républicains au pouvoir en 1870, la question de la laïcité enflammait les débats. Les esprits visionnaires s'en faisaient déjà les portes paroles.

Dès 1850, le grand Victor Hugo interpellait l'assemblée à propos de la liberté de l'enseignement.

Il sait que l'éducation dispensée dans les écoles détermine le visage de la société à venir.

CHAM

Les esprits éclairés, Hugo, Gambetta, Jaurès ensuite, soutiendront toujours une éducation permettant à chacun de choisir librement et en pleine conscience sa vie tout en participant à construire une société où l'on se respecte.

La France devient officiellement laïque en 1905 et va construire solidement sur ce socle : l'état civil, le mariage, la propriété, la souveraineté politique et l'éducation.

CHAM

L'idée fondamentale est de permettre la liberté religieuse en protégeant de l'asservissement à une religion. La loi adoptée en 1905 affirme d'emblée et très clairement une double liberté :

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes »

CHAM

Cette loi apporte à la France les bases d'une pacification interne durable du débat. Elle se pose comme une loi de sagesse, de raison, d'équilibre et de liberté fondamentale. La France se présente alors au monde entier comme un exemple de république démocratique, laïque, et sociale pour servir sa devise :

« Liberté, égalité, fraternité »